



# REGLEMENT SPORTIF

## CHAMPIONNAT DE GUADELOUPE DE CATAMARAN DE SPORT

*Ce règlement est tacitement reconductible ; les modifications sont soumises et adoptées en commission sportive.*

Pour 2010 (début des épreuves dès novembre 2009), il est créé un Championnat de Guadeloupe de Catamaran de sport

### 1. NORMALISATION DES CHAMPIONNATS DE GUADELOUPE

#### 1.1 PRESENTATION :

1.1.1. Un *championnat de Guadeloupe* est une série de régates, aboutissant à un classement général qui présente un intérêt sportif régional reconnu par la Ligue Guadeloupéenne de Voile.

1.1.2. Il est identifié par un intitulé précis : « **Championnat de Guadeloupe de Catamaran de sport** » avec mention éventuelle d'une catégorie (âge, sexe, jauge).

1.1.3. Il est caractérisé par un niveau sportif régional minimum avec un recrutement dans une multitude de clubs.

1.1.4. Il a pour but de valoriser le travail des sportifs et des dirigeants de club, de dynamiser les échanges sportifs inter clubs et d'inciter à la structuration de la pratique sportive.

1.2. Le *Championnat de Guadeloupe* constitue un indicateur du niveau régional et de sa dynamique ; il représente une valeur sportive ; il est utilisé entre autre pour préparer et sélectionner des coureurs aux épreuves sportives nationales et internationales.

1.3. Ce règlement est publié et connu de tous les participants avant le commencement du *Championnat de Guadeloupe*.

#### 1.4. Définitions :

1.4.1. Un *Championnat* est une **manifestation sportive** sur plusieurs jours ou une série de compétitions.

1.4.2. Une *compétition* est un **ensemble d'épreuves** (ou série), identifiée par une Autorité Organisatrice (club affilié), un lieu et une date, qui doit être déclarée au calendrier officiel de la FF Voile et aux Affaires Maritimes au plus tard 30 jours avant. Chaque **épreuves** précise la pratique, le bateau, les catégories, les parcours, etc. Des épreuves de compétition sont retenues pour constituer le *Championnat de Guadeloupe*.

1.4.3. Une *épreuve* est une **série de courses** définie spécifiquement pour une catégorie de voiliers ou de personnes.

1.4.4. Une *course* (manche) est définie par un parcours, un départ et une arrivée.

1.4.5. Un *bateau* est identifié par une unité d'embarcation inscrite avec un responsable à bord .

1.5. La **Ligue Guadeloupéenne de Voile** (LGV) est propriétaire et administrateur du *Championnat de Guadeloupe* qui est organisé sous son patronage ; elle donne délégation à la Commission par support ad hoc pour sa mise en œuvre technique et réglementaire ; chaque épreuve est sous l'autorité juridique d'un club affilié qui est l'**Autorité Organisatrice**.

## **2. PROGRAMMATION DU CHAMPIONNAT DE GUADELOUPE**

2.1. Le programme minimum est de **3 épreuves de 1 journée minimum numérotées**. Le choix peut porter sur un assemblage d'épreuves de référence ou sur la création d'étapes spécifiques au Championnat. Le programme respecte une répartition harmonieuse sur la saison sportive (une par mois par ex) et sur le territoire (géographiquement, clubs représentatifs).

2.2. Chaque épreuve retenue est au minimum d'un **grade 5A** (régional ou plus). 2 clubs minimum sont représentés parmi les inscrits au *Championnat de Guadeloupe*.

2.3. Le *Championnat de Guadeloupe* se fini au plus tard début juin ; les résultats doivent être déclarés à la LGV 15 jours avant la *Fête de la Voile*, afin d'être validés et d'organiser la remise des trophées.

## **3. Calendrier :**

3.1. Chaque épreuve est organisée par un **Club Affilié à la FF Voile (Autorité Organisatrice) sous le nom de Challenge Karucata**. Le **calendrier** des épreuves du *Championnat de Guadeloupe* est proposé par les clubs et coordonné par la commission Catamaran de sport. Il est entériné par la commission sportive en septembre. Chaque club organisateur doit saisir la compétition sur le site Internet fédéral selon la procédure définie par la FF Voile. La compétition et ses épreuves doivent comporter les caractéristiques conventionnelles.

3.2. Calendrier des épreuves retenues au ***Championnat de Guadeloupe de Catamaran de sport*** :

### **Dimanche 08 novembre 2009**

Challenge Karucata épreuve 1, club organisateur CSBF

Parcours raid, 1 manche à courir

### **Dimanche 12 décembre 2009**

Challenge Karucata épreuve 2, club organisateur CATARAIBES

Parcours raid, 1 manche à courir

### **Dimanche 10 janvier 2010**

Challenge Karucata épreuve 3, club organisateur CSBF

Parcours raid, 1 manche à courir

### **Dimanche 31 janvier 2010**

Challenge Karucata épreuve 4, club organisateur CATARAIBES

Parcours banane, 4 manches à courir

### **Dimanche 21 mars**

Challenge Karucata épreuve 5, club organisateur CSBF

Parcours raid, 1 manche à courir

### **Dimanche 18 avril 2010**

Challenge Karucata épreuve 6, club organisateur CATARAIBES

Parcours raid, 1 manche à courir

## Dimanche 16 mai 2010

Challenge Karucata épreuve 7, club organisateur CSBF

Parcours banane, 4 manches à courir

## Dimanche 30 mai 2010

Challenge Karucata épreuve 8, club organisateur CATARAIBES

Parcours raid, 1 manche à courir

3.3. Toute modification de date ou d'organisateur d'une épreuve en cours d'année, doit être soumise formellement et obtenir l'accord de la LGV 30 jours avant. Un report d'une épreuve est administrativement possible (serveur FF Voile) sur demande approuvée par la LGV (si intempéries ou autre événement justifié) dans un délai de 15 jours avant.

3.4. Réglementation : chaque club qui organise une épreuve du *Championnat de Guadeloupe* doit respecter le règlement des compétitions défini par la FF Voile et l'arrêté de 1995 portant sur les manifestations nautique. Un club non affilié peut organiser une compétition à condition de réaliser une convention d'organisation conjointe avec un club affilié.

3.5. L'avis de course doit être édité et largement diffusé au minimum 1 semaines avant la compétition. Il doit se conformer aux articles 3.4, 4.1 et 5.1. du présent règlement.

## **4. PARTICIPATION ET INSCRIPTION AUX COMPETITIONS :**

### **4.1. Admissibilité des compétiteurs :**

4.1.1. Être licencié FF Voile dans un club affilié Guadeloupéen avec certificat médical

4.1.2. Jauge (selon règles de classe)

4.1.3. Série, le *Championnat de Guadeloupe* est composé de 3 série :

Catamaran de sport (application du rating)

Monosérie HC16 open (sans spi)

Monosérie HC Teddy (jeunes de 10 à 14 ans)

4.1.4. Un bateau peut s'inscrire en cours de *Championnat de Guadeloupe*.

4.1.5. Un sportif ou un équipage est inscrit au *Championnat de Guadeloupe* dès lors qu'il a été classé à une épreuve du *Championnat de Guadeloupe*.

**Le montant des inscriptions** à une épreuve du *Championnat de Guadeloupe* est de 20€ par bateau.

## **5. ORGANISATION DES COMPETITIONS :**

### **5.1. Les compétitions sont courues selon :**

5.1.1. Les RCV ISAF.

5.1.2. Les prescriptions fédérales.

5.1.3. Les règles de jauge

5.1.4. Le règlement sportif du *Championnat de Guadeloupe* et ses annexes éventuelles ...

5.1.5. L'avis de course et les Instructions de Course de chaque épreuve et leurs annexes.

**5.2. Coordination** : un coordonnateur du *Championnat de Guadeloupe* est nommé par la Commission Catamaran de sport ; il a la charge de contrôler de la bonne mise en place de chaque épreuve, d'assurer la coordination générale et d'éditer le classement général : **MAILLOT Olivier**

### **5.3. Courses :**

Le club organisateur d'une épreuve met en œuvre un parcours adapté au site de navigation, tant au niveau de la sécurité des pratiquants que de la recherche des intérêts tactiques et techniques de la course. Le parcours proposé peut être original mais doit être simple, efficace, et se rapprochant des exigences des compétitions caribéennes, nationales ou internationales.

### **5.4. Accommodations :**

Le club organisateur d'une épreuve peut proposer des facilités aux participants et aux accompagnateurs : : boissons, repas, vestiaires, station de rinçage.

#### **5.5. Arbitrage :**

Le club organisateur d'une épreuve désigne un Comité de Course (CC) et un Comité de Réclamation (CR) distinct du CC.

Après chaque épreuve le club organisateur remet un compte-rendu de régates au coordonateur (copie des documents de course, des réclamations, des délibérations, des résultats...).

#### **5.6 Rappel de quelques règles :**

6.6.1. Sécurité individuelle des participants : dispositions réglementaires légales, fédérales ou de classe.

6.6.2. Sécurité organisateur : le club organisateur doit mettre en œuvre un dispositif de sécurité adapté (nombre d'embarcations dévolues à la sécurité, moyens de communication, compétence des personnes...) et conformément aux prescriptions réglementaires obligatoires.

### **6. VALIDATION, CLASSEMENTS ET TITRES :**

6.1. Chaque épreuve n'est validée dans le *Championnat de Guadeloupe* que si 1 manches est courue et si la durée de navigation fut de 1 heures minimum pour le premier.

6.2. INVALIDATION : La Ligue se réserve le droit d'invalider une épreuve au *Championnat de Guadeloupe* (calcul du classement général annuel) si ce règlement est mal respecté, en particulier selon des critères de qualité, d'équité sportive, de sécurité et de législation. Dans ce cas, l'épreuve est invalidée, chaque participant reçoit 0 points, application de l'art. 6.1.1. pour les absents, les autres épreuves conservent leur numérotation

6.3. Les résultats d'une épreuve sont réalisés par le club organisateur avec le logiciel FReg et publiés sur le site FF Voile sous 48 heures. Ils sont fournis au coordonateur pour la réalisation du classement général. Les compétiteurs ou bateaux admissibles au *Championnat de Guadeloupe* sont inscrits dans une sous-classe et une extraction est transmise, comportant l'ensemble des partants, l'édition des membres d'équipage + leur club.

6.4. Une série du *Championnat de Guadeloupe* est constituée si 3 bateaux au minimum sont classés sur une majorité des épreuves.

6.5. Le *Championnat de Guadeloupe* est validé si 3 épreuves minimum sont validées.

6.6. Le titre de « *Champion de Guadeloupe* » est décerné à un équipage (pas à un bateau ou un partenaire associé), et à condition qu'il y ait au minimum 5 bateaux partants dans la série du *Championnat de Guadeloupe* sur une majorité des épreuves.

6.6.1. Le podium du *Championnat de Guadeloupe* est récompensé à condition qu'il y ait au minimum 10 partants dans la série sur une majorité des épreuves.

A défaut, un classement du Challenge Régional de Catamaran de sport est proclamé et un vainqueur est déclaré.

6.6.2. Un même sportif ne peut être classé au *Championnat de Guadeloupe* dans plusieurs équipages; s'il y a eu participation à différents équipages, c'est la composition de l'équipage le plus fréquent qui est retenue.

6.6.3. Pour les séries en temps compensé, le classement au *Championnat de Guadeloupe* ne doit pas dissocier l'unité Skipper/équipage/bateau.

6.6.4. Le score individuel pour une épreuve est le rang du classement général de l'épreuve après extraction si besoin des compétiteurs ou bateaux non admissibles au *Championnat de Guadeloupe*, selon la **règle des points à minima** de l'annexe A des RCV (1<sup>er</sup> = 1 pt, 2<sup>ème</sup> = 2 pts etc.).

6.6.5. Le classement général du *Championnat de Guadeloupe* est effectué par **cumul du score individuel** (rang) à chaque épreuve. Le classement général provisoire du *Championnat de Guadeloupe* est actualisé sous 7 jours après chaque épreuve et publié afin de permettre les contestations de classement éventuelles.

6.6.6. Un non partant à une épreuve est classé Did Not Course (DNC : non inscrit ou n'ayant pas pris le départ) ; il reçoit le score suivant : nombre final d'inscrits au *Championnat de Guadeloupe* + 1 point.

6.6.7. Aucune demande de reclassement sur une épreuve du *Championnat de Guadeloupe* n'est recevable en cas d'absence, excepté pour des raisons sportives de participation sur sélection de Ligue de niveau sportif national minimum. Alors, le score à cette épreuve est calculé selon le principe de la moyenne des épreuves validées (RDG2 retirable).

6.6.8. Le plus mauvais score à une épreuve est retiré à partir de 4 épreuves validées, les 2 plus mauvais scores sont retirés à partir de 7 épreuves validées.

6.6.9. Le score de la dernière épreuve n'est pas retirable (finale).

Toute demande de réparation ou contestation de classement portant sur le *Championnat de Guadeloupe* sont à adresser à la commission ad' hoc de la LGV avec copie à la LGV dans un délai de 8 jours après le fait nouveau relevé.

## **7. COMMUNICATION :**

7.1. Une communication média est réalisée pour chaque épreuve, mentionnant la LGV et la FF Voile, les partenaires éventuels, ainsi que la mention « *Épreuve du Championnat de Guadeloupe* ».

7.2. La PLV institutionnelle fournie doit être utilisée sur le site et les embarcations.

7.3. L'organisateur d'une étape du *Championnat de Guadeloupe* s'engage à une obligation de réserve vis-à-vis de l'ensemble des partenaires institutionnels et commerciaux.